



**N° 18.10**  
**ATTRIBUTION MARCHE**  
**CONTROLE D'ACCES EN DECHETERIES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 28 mars  
Le bureau dûment convoqué le 21 mars 2018  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008  
S'est réuni en session ordinaire au SMND  
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

**PRESENTS :**

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre  
Madame BIDARD Pascale  
Monsieur BERNARD Marc  
Monsieur LOVET Jean-Pierre  
Monsieur BOSCH Jean-Marie  
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Vu la convention de groupement de commandes, signée le 08 novembre 2017 entre le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, le SICTOM du Guiers et le SICTOM de la Région de Morestel en vue de la passation d'un marché de fourniture et de pose de système de contrôle d'accès pour les déchèteries du Nord Isère.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et dans les Affiches de Grenoble

Vu les différentes offres reçues

La Commission d'appel d'offres du groupement a étudié l'ensemble des huit propositions transmises en tenant compte de la valeur technique de l'offre et du montant des prestations.

Lors de l'analyse, la proposition de la société HORANET est apparue la mieux-disante pour un montant estimatif par déchèterie de 17 578.65 € HT et un montant total de 545 217 € HT.

Le Président propose au bureau de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres du Groupement et de retenir la société HORANET.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 28 mars 2018**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président.

